AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 25,00 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier CLERMONT-FERRAND

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

Supplément n° 2 au Bulletin n° 80 de MAI 1967.-

A V E R T I S S E M E N T S.-

V I G N E

MILDIOU.-

Des infections primaires ont pu se réaliser avec les pluies de début mai (plus de 15 mm d'eau, en de nombreux endroits le 5 mai).

Les précipitations, parfois importantes, de ces derniers jours ont permis de nouvelles infections primaires et, dans certaines vignes, les premiers repiquages de la maladie.

Dans tous les secteurs habituellement sujets à des attaques précoces de Mildiou (secteurs bien connus des viticulteurs) il est conseillé d'effectuer un traitement avant le 23 mai.

VERS DE LA GRAPPE.- (Eudemis et Cochylis)

Le premier vol est en cours mais il est encore trop tôt pour intervenir.

POIRIERS - POMMIERS

CARPOCAPSE.-

Des éclosions sont observées, dans certaines régions, depuis fin Avril ou début Mai.

Toutefois, comme pour les Vers de la Grappe, il est trop tôt pour intervenir.

I N F O R M A T I O N.-

V I G N E

OIDIUM.-

Dans les vignes sensibles à cette maladie, à la bouillie utilisée contre le Mildiou, ajouter un produit pour traiter en même temps contre l'Oïdium ou effectuer un traitement spécial. Il est rappelé que les premiers traitements dirigés contre cette maladie, comme pour la plupart des maladies cryptogamiques, d'ailleurs, ont une grande importance.

Clermont-Ferrand, le 19 Mai 1967.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P172

Tirage n° 641 du 19 Mai 1967 - 2 000 exemplaires - ABONNEMENT 1967 - Expédition n° 10.